

Extrait du registre
des délibérations de la commune de SOUZAY-CHAMPIGNY
séance du 01/06/2026

L' an 2026 et le 1 Juin à 19 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle des Mariages sous la présidence de DUCCESCHI Eliane Maire

Mme DUCCESCHI Eliane, Maire, Mmes : CARTON Dominique, DERLON Stéphanie, GAILLARD Corinne, HERVÉ Aurélie, RÉGNIER Céline, VIGIER Laurence, MM : BÂCHET Christophe, BEAUVAIS Adrien, CARTON Baptiste, CHAUSSEPIED Clément, OBLIGIS Benjamin, RAYER Sylvain

Excusés ayant donné procuration : MM : DÉZÉ Gatien à M. BÂCHET Christophe, PAULET Jérôme à Mme DUCCESCHI Eliane

Nombres de membre

- Afférents au Conseil municipal : 15
- En exercice : 13

Date de la convocation : 26/05/2026

Date d'affichage : 26/05/2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE le 02/06/2026
et publication ou notification du 02/06/2026

Secrétaire de séance : M. BÂCHET Christophe

SOMMAIRE

- DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)
- DESIGNATION D'UN ELU REFERENT SECURITE ROUTIERE
- CONSTITUTION DU JURY D'ASSISES 2027
- SUBVENTION ASSOCIATION CLUB DES AINES
- TARIFS DES EMPLACEMENTS - FESTIVAL FOOD TRUCKS 2026
- REMPLACEMENT POMPE DE RELEVAGE TROGLOS
- SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE

réf : D2026_047

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions relatives à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) au sein de la Communauté d'Agglomération ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner un représentant appelé à siéger au sein de la CLECT;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- DESIGNER Madame DUCCESCHI Eliane en qualité de représentante de la commune de Souzay-Champigny au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

La présente délibération sera transmise à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

A l'unanimité (**pour : 15** contre : 0 abstentions : 0)

réf : D2026_048

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité de désigner un élu référent à la sécurité routière au sein de la commune de Souzay-Champigny ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- DESIGNER M. Christophe BACHET en qualité de référent à la sécurité routière.

A l'unanimité (**pour : 15** contre : 0 abstentions : 0)

réf : D2026_049

En vue de la constitution du Jury d'Assises en 2027, le Conseil municipal, après tirage au sort à partir de la liste électorale de la commune, propose les personnes ci-après sur la liste préparatoire :

- Monsieur BIGOT Damien - 1 Bis Rue des Quatre Chesneaux 49400 SOUZAY-CHAMPIGNY
- Monsieur ROUSSEAU Patrick - 35 Route de Champigny 49400 SOUZAY-CHAMPIGNY

A l'unanimité (**pour : 15** contre : 0 abstentions : 0)

réf : D2026_050

Madame le maire présente au Conseil municipal une demande de subvention de l'association du club des aînés de la commune de Souzay-Champigny.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- ACCORDE la subvention suivante :

- Club des aînés : 450 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 65748 de la section de fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2026.

A la majorité (**pour : 14** contre : 0 abstentions : 1)

réf : D2026_051

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs des emplacements des exposants pour le festival Food Trucks 2026, organisé par la commune de Souzay-Champigny,

Monsieur Adrien BEAUVAIS, adjoint au maire, propose au Conseil municipal d'appliquer les tarifs suivants :

- Emplacements exposants : 70 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- DECIDE l'application du tarif énoncé ci-dessus.

A l'unanimité (**pour : 15** contre : 0 abstentions : 0)

réf : D2026_052

Madame le maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de remplacer la pompe de relevage qui se trouve dans l'espace troglodytique afin que l'activité de la guinguette puisse fonctionner pour le mieux.

A cet effet, elle présente le devis suivant :

- SAS Pompage Curage Aspiration + (PCA +), pour un montant de 1 533.85 € HT soit 1 840.62 € TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- ACCEPTE le devis ci-dessus présenté,
- DIT que cette somme est inscrite à la section dépense d'investissement au compte 2158 du budget primitif 2026.

A l'unanimité (**pour : 15** contre : 0 abstentions : 0)

réf : D2026_053

Madame le maire présente au Conseil municipal une demande de subvention de l'Association Sportive et Culturelle de la commune de Souzay-Champigny (A.S.C.S.C.).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- ACCORDE la subvention suivante :

- A.S.C.S.C. : 630 €

Madame Eliane DUCCESCHI, présidente de l'association, ne prend pas part au vote.

Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 65748 de la section de fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2026.

A l'unanimité (**pour : 14** contre : 0 abstentions : 0)